

# GUIDE DU COMPOSTAGE A LA FERME



## Les plate-formes de regroupements des déchets verts en Béarn

pour le compostage à la ferme



ARZACQ  
MORLAAS  
LEMBEYE  
OLORON SAINTE MARIE  
SÉVIGNACQ-THÈZE



[www.smtd.info](http://www.smtd.info)

**Le compostage**  
une opportunité pour votre exploitation



**Pour participer  
à cette filière**

Fédération des CUMA des Pyrénées-Atlantiques  
Nathalie Guitter : 05.59.90.18.59

# Le compostage à la ferme c'est quoi ?

**L**e compostage à la ferme est une gestion de proximité des déchets organiques. Il permet aux agriculteurs de faire un traitement conjoint des effluents d'élevage et des déchets verts et de remplacer un engrais de fond. En outre, ce procédé permet de traiter les déchets verts à proximité de leur lieu de production, induisant ainsi des économies de transports pour la collectivité et une diminution des rejets de gaz à effet de serres.

A noter que le compostage est un procédé biologique aérobie (qui nécessite de l'oxygène) qui doit obligatoirement subir 2 retournements et un maintien de la température supérieure à 55°C pendant 15 jours ou à 50°C pendant 6 semaines. Ces conditions d'aération et de température sont obligatoires pour assurer la neutralisation du compost et la destruction des germes pathogènes.



# Du côté de la réglementation

## Les types d'effluents stockables dans le compost

- Fumier compact pailleux de porcins ayant subi une maturation supérieure à 2 mois
- Fumier compact pailleux de bovins, caprins, ovins, équins ayant séjourné plus de 2 mois dans l'installation
- Fumier de volaille et les fientes sèches de plus de 65% de matière sèche
- Compost en cours de réalisation

## Les obligations pour l'agriculteur :

- Interdiction d'y ajouter du lisier, des eaux brunes, du purin, des eaux vertes.

## Les conditions d'implantation :

**La zone de compostage devra être modifiée chaque année et être disposée à une distance supérieure ou égale à 100 m des habitations, locaux, stades, campings.**

- L'andain ne devra pas se trouver :
  - En zone inondable ou en zone d'infiltration préférentielle.
  - Sur sols sableux, argileux ou argilo-limoneux.
  - Sur sols en fortes pentes.

# Une filière autour des déchets verts

Les déchèteries accueillent les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts publics et privés (résidus d'élagage, tailles, feuilles, tontes de gazon...) et les déchets de jardinage des habitants du territoire. Regroupés sur les petites plate-formes de compostage à la ferme, ils sont ensuite broyés. Le financement du broyage des déchets verts sur la plate-forme est financé par le SMTD. La fédération des CUMA informe les agriculteurs de la mise à disposition du broyat et leur propose de venir voir sa qualité avant livraison. Ce broyat de déchets verts est ensuite livré gratuitement aux agriculteurs (financement par le SMTD) qui adhèrent à cette filière. L'andain doit être déposé sur une zone enherbée et doit faire environ 3,5m de large et 1,8m de haut avec un passage d'environ 5m pour les futurs retournements. Il doit également être accessible par les camions remorqueurs.

# Entre retournement et épandage

Les retournements sont à la charge de l'agriculteur. Ils peuvent être effectués par l'agriculteur au godet ou par la CUMA Départementale au retourneur d'andain.

La maturation s'étale sur une période de quatre mois minimum, l'épandage étant ensuite assuré par l'agriculteur, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Qualifié d'amendement organique, le compost peut être épandu tout au long de l'année, à plus de 10 m des habitations et à plus de 35 m des cours d'eau.



**Le broyeur de déchets verts est livré gratuitement aux adhérents**

## Valeurs agronomiques du compost de déchets verts seul

% Matière sèche	50 kg/tonne
pH	8
N(Azote)	7-8 kg/t
P2O3 (Phosphore)	4-5 kg/t
K2O (Potassium)	11-14 kg/t
CaO (Calcium)	12-13 kg/t



**Le compost assure la présence d'humus qui est la base de la fertilité et de la conservation du sol.**

### Avantages :

- Le phosphore et la potasse sont disponibles rapidement comme dans les engrais minéraux.
- Deux fois plus riche en P et K qu'un fumier.
- Peut remplacer un engrais de fond avec un épandage de 20 à 25 t/ha.
- Le compost assure la présence d'humus qui est la base de la fertilité et de la conservation du sol.
- Améliore les qualités physiques du sol :
  - Les organismes vivants participent à la granulation et à l'aération du sol.
  - La stabilité de cette structure permet de lutter contre les phénomènes d'érosion.
  - La capacité de rétention en eau du sol est améliorée par hygroscopie (humidité de l'air contenu dans le sol).

### Enjeux agronomiques

L'épandage de compost de déchets verts permet de :

- améliorer le stockage d'éléments nutritifs et la rétention en eau du sol
- faciliter le développement racinaire,
- faciliter les échanges entre le sol et les plantes,
- résister aux phénomènes d'érosions...

**L'épandage de compost permet de limiter l'apport d'engrais.**

## Ils vous donnent leur avis



**Frédéric Cérésère,**  
agriculteur à Arricau-Bordes



Je participe depuis près de 10 ans à la filière de compostage à la ferme. Je récolte chaque année entre 100 et 150 tonnes de déchets verts broyés, ce qui représente l'équivalent de 90 tonnes de compost à épandre parmi mes 30 hectares d'exploitation, mais seulement sur les terres les plus pauvres. Avant d'utiliser le compost de déchets verts, le taux de matières organiques de certains de mes sols était très bas (1.2). Le sol passait très vite d'un état très humide à un état très sec et la fenêtre de travail pour travailler la terre et faire le semis était très courte. J'ai vu une nette amélioration de la structure de mes terres trois ans après avoir épandu le premier compost (taux de matière organique remonté à 3.5), cela ne réagit pas dès la première année comme le fumier. L'augmentation de la matière organique dans mes champs a permis de diminuer la battance et outre l'effet sur la texture, qui facilite le travail du sol, cela permet de mieux stocker l'eau et donc de diminuer la fréquence d'irrigation. Le sol s'assèche moins rapidement et permet ainsi une fenêtre de travail plus large. Un autre point positif est l'apport d'éléments fertilisants dans le sol.

### Coût de l'opération pour cet agriculteur :

Pour environ 90 tonnes de compost épandu, 96€ au 1er retournement, 60€ au 2nd retournement, 211,40€ pour l'épandage, soit un coût total de l'opération de 358,40€



**Pierre Supervielle,**  
agriculteur à Verdets

Le compost de déchets verts m'a permis de récupérer des sols argileux : le sol est plus léger, plus facile à travailler. Il permet également d'apporter des éléments fertilisants, surtout du phosphore et de la potasse. Il est nécessaire de réintroduire de la matière organique dans le sol afin de lui conserver voire de reconstituer sa fertilité et ses qualités structurelles ».

### Coût de l'opération pour cet agriculteur :

- 20€ par déplacement, 4€/minute de travail
- Coût moyen pour deux retournements de 100 tonnes de déchets verts broyés : 1.5€/tonne et 3.5€/tonne pour l'épandage de 60 tonnes de compost.